

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse Charte 2021

#### Informations générales :

Opérateur	<b>SFR</b>	Arrdt	<b>19<sup>ème</sup></b>
Nom de site	THIONVILLE	Numéro	7510058414
Adresse du site	<b>5, rue Thionville</b>	Hauteur	R+10 (30.61m)
Bailleur de l'immeuble	<b>Privé</b>	Destination	habitations
Type d'installation	<b>Nouveau site 2G/3G/4G/5G et partage de la fréquence de 2100Mhz (4G/5G)</b>		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

#### Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	<b>04/07/2023</b>
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	11/07/2023
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	<b>04/09/2023</b>

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer une nouvelle antenne-relais sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de 3 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) et ajout de 3 antennes 2G/3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz), avec partage de la fréquence 2100MHz en 4G/5G orientées vers les azimuts 10°, 150° et 270°.		
Distance des ouvrants	Néant	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	<b>2G/3G/4G/5G (2100):</b> 10° <2V/m - 150° <3V/m - 270° <2V/m <b>5G (3500) :</b> 10° <3V/m - 150° <3V/m - 270° <3V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	2G/3G/4G/5G : 33.26m pour les antennes à faisceaux fixes <b>34.23m pour les antennes à faisceaux orientables</b>		

#### Incidence visuelle

Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à déployer 3 antennes 3G/4G et 3 antennes 5G à installer sur mâts et échelle söl avec cäche connecteur.
Zone technique	Les modules techniques, de taille réduite et de couleur gris seront placés en toiture, invisibles depuis la rue.

#### **Date :**

#### **Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :**

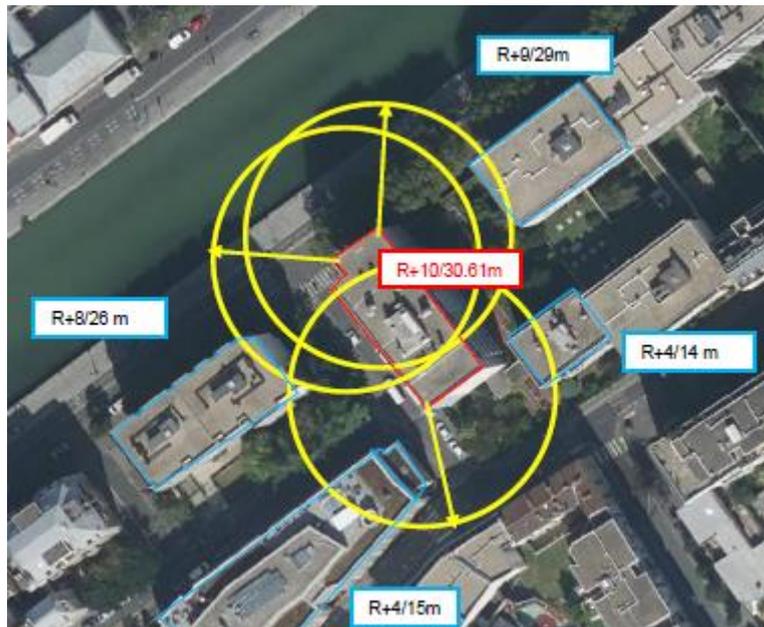
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable	<input type="checkbox"/>
	Défavorable	<input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui /Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	10 Rue de Colmar, 75019 Paris, France	15m	Oui	14m	1,685 V/m
Ecole primaire privée Sainte Thérèse	5 Rue Léon Giraud, 75019 Paris, France	15m	Non	105m	1,103 V/m
Crèche Verdun	1 Passage de Verdun 75019 Paris	15m	Oui	40m	1,662 V/m
Crèche Gan Esther	14 Rue de Thionville, 75019 Paris, France	25m	Non	50m	0,230 V/m
CRÈCHE COLLECTIVE MUNICIPALE	154 Rue de Crimée, 75019 Paris, France	11m	Non	96m	0,598 V/m
ÉCOLE MATERNELLE THIONVILLE	6 passage de Thionville 75019 Paris	13m	Non	60m	0,078 V/m
Ecole Secondaire Privée Toratenou	4 Rue de Thionville 75019 Paris	9m	Non	74m	0,463 V/m

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 1 et 2 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 10°	Azimut 150°	Azimut 270°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 1 et 2 V/m
Hauteur	26.5 m	13.5 m	24.5 m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

iii. Azimut 150°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 150°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m . La hauteur correspondante est de 13.5 m .



Légende



## Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

### ❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 1 et 2 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 10°	Azimut 150°	Azimut 270°
Niveau Maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	24.5 m	15.5 m	20.5 m

### SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

#### iv. Azimut 150°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 150°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m . La hauteur correspondante est de 15.5 m .



#### Légende

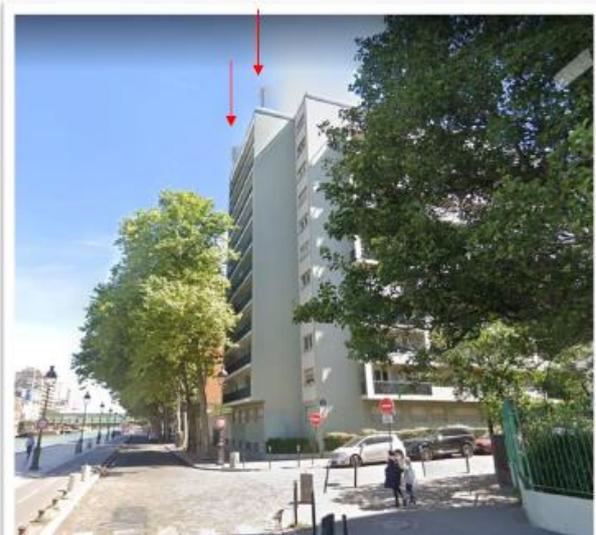
>6V/m	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

## Vue des Antennes Avant/Après

### Avant travaux



### Après travaux



Vue des Azimuts

10° :



t 150° :



270° :

